

Le document a examiné les façons dont nous pourrions nous y prendre pour commencer à étudier plus méthodiquement un aspect important de l'univers commercial et environnemental. Il a souligné la complexité des enjeux et le risque qu'un tel exercice puisse être dominé par ceux dont les instincts protectionnistes sont aussi forts, sinon plus forts, que leurs préoccupations environnementales. Les questions posées soulèvent de sérieux doutes quant à la possibilité d'en arriver facilement à un accord multilatéral sur le recours aux droits compensateurs pour régler les préoccupations environnementales. Qui plus est, une grande incertitude demeure quant à savoir si une nouvelle forme de droits compensateurs réussirait à atteindre les objectifs fondamentaux recherchés. Pour le moment, d'ici à ce que les questions en jeu soient mieux comprises, les gouvernements devraient, par prudence, éviter de recourir à des droits apparentés aux droits compensateurs pour influencer la façon dont les autres pays abordent les questions environnementales. Néanmoins, cette prudence ne devrait pas nous empêcher d'entreprendre une étude minutieuse et complète de la façon dont un tel mécanisme pourrait être conçu d'une manière responsable pour le commerce et l'environnement.